



## COMMISSION DES ARBITRES DU DFSM - ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du mardi 19 juin 2018  
District de Football de Seine Maritime - Antenne de Rouen

Présidence : M. Stéphane CERDAN

Membres Participants : MM Patrick DUBOC - Jean-Pierre DUBREUIL

§§§§

### RECOURS

*Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Commission d'Appel du DFSM dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

§§§§

### AFFAIRE EXAMINEE

**MATCH n° 19775639 du 06 juin 2018 – Vétérans D 1 – FUSC Bois Guillaume / CMS Oissel**

*Match arrêté à la 89<sup>ème</sup> minute suite à la blessure grave d'un joueur de l'équipe de Oissel. Le score était de 2 à 1 en faveur de CMS Oissel.*

Jugeant en premier ressort,

- Après avoir pris connaissance de la feuille de match,
- Après lecture du rapport de l'arbitre

La Commission :

- Attendu que la gravité des blessures empêchait l'évacuation du joueur blessé hors du terrain,
- Attendu que l'intervention des Pompier puis du SAMU ne permettait pas le reprise du jeu,

La CDA dit :

- que l'arbitre était dans l'impossibilité de faire reprendre le jeu,
- que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,

**La Commission dit que l'arbitre a fait une juste application des Lois du jeu et transmet le dossier aux autres Commissions concernées pour suite à donner en ce qui les concerne.**

**Le Président de séance  
Stéphane CERDAN**

**Le Secrétaire de séance  
Jean-Pierre DUBREUIL**

### **District de Football de Seine-Maritime**

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70  
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15  
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40